



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 45150

Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants de sciences économiques et sociales quant à la situation de leur filière dans le cadre de la réforme des lycées. Alors que cette filière fait l'objet d'une série à part entière en classes de première et terminale, au même titre que les filières S et L, l'enseignement l'y préparant en classe de seconde est exclu du tronc commun et ne constitue qu'un enseignement de détermination. Dans le mesure où tous les élèves de classe de seconde ont obligation de suivre les disciplines dominantes de la série S (mathématiques, physique-chimie) ou L (français, histoire-géographie), cette exclusion des sciences économiques et sociales contribue à marginaliser cette discipline et dévalorise une série qui a fortement contribué à la démocratisation du lycée. Aussi, connaissant l'attention qu'il porte à cette question et qui l'avait poussé à interpeller son prédécesseur par une question écrite, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que l'ensemble des séries d'enseignement général soient traitées à égalité, notamment par l'inscription des sciences économiques et sociales dans le tronc des enseignements communs en classe de seconde.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égale dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45150

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2385

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4389